[Text]

based really on two principles. One, the foundation is the Veterans Independence Program. As long as possible we want to keep the veteran happy and independent in his own home. As I think you know, through the Veterans Independence Program, if home support is not enough, he can be placed in a residential home or a nursing home in his own community. That is better than having to go off hundreds of miles to a big, impersonal institution. His wife and family can still visit him. I say his wife; it could be a female veteran.

• 1605

The issue the minister has addressed is the number of cases where even that level of support is not enough or where you have to get to what is called chronic care, which boils down to heavy nursing care about three and a half hours a day per patient. It was here that we wanted to do things, and here is where another principle came in. We want to give equal access to veterans regardless of the province in which they live. We want them to have the same chance of being able to get chronic care through one of our contract institutions, and it is really in that area that we are moving to seek to negotiate with the provinces to provide more beds.

As you can understand, on negotiations with provinces until you are close to some sort of agreement it is difficult to say more than the minister has already said. I do not think it would be helpful to the negotiations if the numbers were to be made public at the present time.

Mr. Fretz: Mr. Minister, I had attributed a paper on which I was making comments to you, and our researcher reminded me that it came from him, so I just want to apologize at this time. Anyway, it is good material and it is helpful.

I wish to comment quickly about the Korean veterans, and to raise a question. These are men, and perhaps women as well, who were volunteers, who fought for the cause of freedom as did those members of the armed forces in World War I and World War II. I have a concern about those people, especially right now, because a week from this Saturday in the city of Port Colborne in my riding there will be a charter night for the Korean veterans. They have been working hard to get organized and have been attending many of the Legion functions.

The question is a very simple one, Mr. Minister. Are the veterans of the Korean conflict entitled to and eligible for the same benefits to which the veterans of the two world wars are entitled? [Translation]

nous appuyons, en réalité, sur deux principes. L'un d'eux est le Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Nous voulons que l'ancien combattant puisse vivre heureux et indépendant dans sa propre demeure aussi longtemps que possible. Comme vous le savez, je pense, le Programme pour l'autonomie des anciens combattants permet à un ancien combattant lorsque l'aide qu'il peut recevoir à la maison ne suffit pas, d'être admis dans une résidence ou dans une maison de soins de santé dans sa propre collectivité. C'est mieux que de devoir être admis dans une grosse institution impersonnelle à des centaines de milles de distance. Son conjoint et sa famille peuvent lui rendre visite.

La question dont le ministre a parlé a trait au nombre de cas où même une telle aide n'est pas suffisante ou là où l'ancien combattant a besoin de soins prolongés, ce qui signifie environ 3h30 de soins par jour pour chaque malade. C'est à ce sujet que nous voulions intervenir, et un autre principe s'est posé. Nous voulons donner le même accès à tous les anciens combattants, quelle que soit la province dans laquelle ils résident. Nous voulons qu'ils aient les mêmes possibilités d'obtenir des soins prolongés dans l'une des institutions dont nous retenons les services, et c'est vraiment à cet égard que nous tentons de négocier avec les provinces pour qu'elles offrent davantage de lits.

Comme vous pouvez le comprendre, dans le cadre de négociations avec des provinces, on peut difficilement en dire davantage que ce que le ministre a déjà dit jusqu'à ce que l'on soit près d'arriver à un accord quelconque. Je ne pense pas que ce serait tellement utile aux négociations si l'on rendait les chiffres publics à l'heure actuelle.

M. Fretz: Monsieur le ministre, je vous attribuais un document sur lequel je vous faisais des observations, et notre agent de recherche me rappelle qu'il en est l'auteur. Je m'excuse de cette erreur. Quoi qu'il en soit, c'est un bon document, et il est utile.

J'ai une brève observation à formuler au sujet des anciens combattants de la guerre de Corée, et je voudrais aussi soulever une question. Ces anciens combattants sont des hommes et peut-être aussi des femmes qui étaient volontaires, et qui ont combattu pour la liberté comme l'ont fait les membres des forces armées au cours de la Première et de la Seconde guerres mondiales. J'ai une inquiétude à propos de la situation de ces gens, et particulièrement à l'heure actuelle, parce que dans une semaine, à Port Colborne dans ma circonscription, il y aura une soirée d'inauguration pour les anciens combattants de la guerre de Corée. Ils ont travaillé d'arrache-pied pour s'organiser et ont participé à un grand nombre d'activités de la Légion.

Ma question est très simple, monsieur le ministre. Les anciens combattants de la guerre de Corée ont-ils droit aux mêmes avantages que ceux dont bénéficient les anciens combattants des deux guerres mondiales?